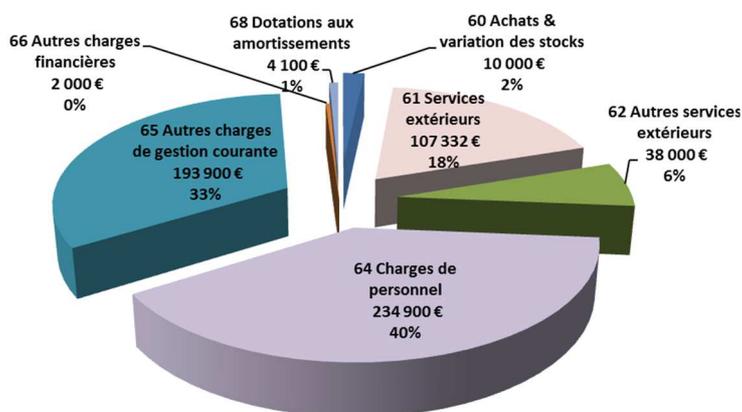


5. LE BUDGET PRIMITIF 2017 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 590 232 €

Dépenses		
60	Achats & variation des stocks	10 000 €
61	Services extérieurs	107 332 €
62	Autres services extérieurs	38 000 €
64	Charges de personnel	234 900 €
65	Autres charges de gestion courante	193 900 €
66	Autres charges financières	2 000 €
68	Dotations aux amortissements	4 100 €
Total dépenses de l'exercice		590 232 €

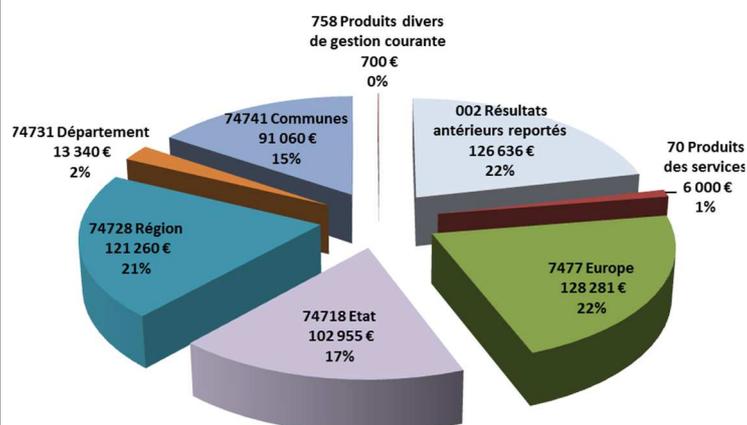


Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2017 par le Syndicat seront les suivantes :

- Chapitre 61
 - ⇒ Dépenses liées à l'engagement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes en vue de l'aménagement et du jalonnement des itinéraires cyclables « Indre à Vélo » et « Compostelle à Vélo »
- Chapitre 64
 - ⇒ Dépenses liées aux personnels du Syndicat de Pays : effectif maintenu à 5 agents, dont 2 contractuels (50% LEADER et 100% CLS) et 3 titulaires (100% Directeur, 100% secrétaire comptable, 80% OPAH)
- Chapitre 65
 - ⇒ Dépenses liées aux prestations suivantes :
 - Animation des MAEC 2016 et 2017 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)
 - Animation de l'opération zéro pesticide (CPIE Brenne et Indre Nature)
 - Animation de la TVB (ADAR en partenariat avec CODAR, SCIC BEB et Indre Nature)
 - Réalisation de diagnostics FART au titre de l'OPAH 2017 (Expertise et Habitat)

B - Section de fonctionnement – Recettes – 590 232 €

Recettes		
002	Résultats antérieurs reportés	126 636 €
70	Produits des services	6 000 €
7477	Europe	128 281 €
74718	Etat	102 955 €
74728	Région	121 260 €
74731	Département	13 340 €
74741	Communes	91 060 €
758	Produits divers de gestion courante	700 €
Total recettes de l'exercice		590 232 €

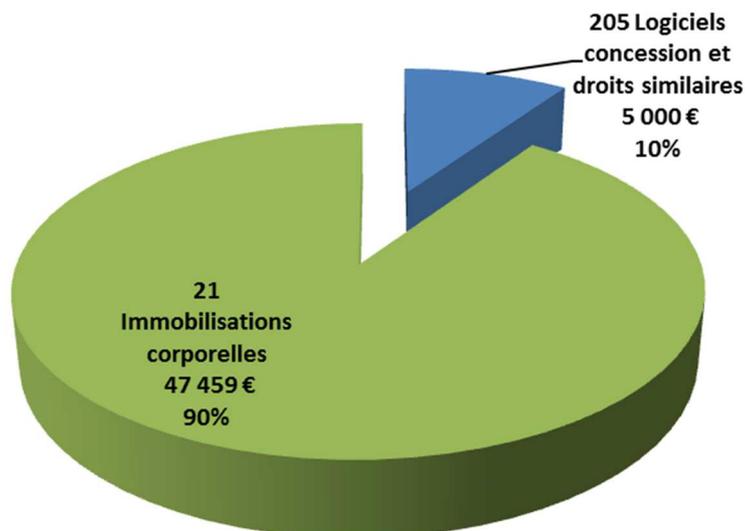


En 2017, les principales ressources du Syndicat de Pays proviendront :

- Du résultat de l'année 2016
 - ⇒ Excédent de fonctionnement cumulé reporté en recette de fonctionnement du BP 2017
- De l'Etat
 - ⇒ OPAH du Pays :
 - Ingénierie FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) : subvention de l'ANAH pour réaliser les diagnostics FART 2016 / 2017
 - Animation de l'OPAH : subvention de l'ANAH pour l'OPAH 2017
 - Protocole CEE (Certificats d'Economies d'Energie) : subvention de l'ANAH
 - ⇒ Animation du CLS : subvention de l'ARS pour le CLS 2017
 - ⇒ Animation des MAEC : subvention du Ministère de l'agriculture pour les MAEC 2016 et 2017
- De la Région
 - ⇒ Animation du Contrat régional : subvention régionale 2017 au titre du CRST
 - ⇒ Réalisation de l'étude AMO des CDC « aménagement et jalonnement des itinéraires cyclables » : subvention régionale CRST
 - ⇒ Animation de la TVB du Pays : subvention régionale CRST
 - ⇒ Animation de l'opération zéro pesticide : subvention régionale CRST
- Du Département
 - ⇒ Participation du Département de l'Indre au fonctionnement du Pays : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017
- Des collectivités membres du Syndicat (51 communes)
 - ⇒ Participation statutaire des communes : cotisation des communes 2017 de 3€ 10 par habitant
- De l'Europe
 - ⇒ appui à l'élaboration de la candidature LEADER : subvention FEADER
 - ⇒ animation et gestion LEADER 2014-2020 : subvention FEADER pour LEADER 2016 et 2017
 - ⇒ animation CLS : subvention FEADER pour CLS 2016 et 2017

C - Section d'investissement – Dépenses – 52 549 €

Dépenses		
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000 €
21	Immobilisations corporelles	47 459 €
Total dépenses de l'exercice		52 459 €

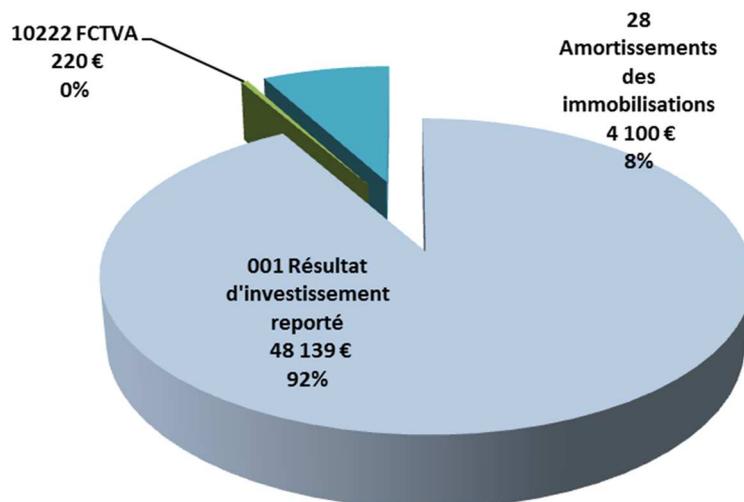


En 2017, les dépenses d'investissement du Syndicat seront les suivantes :

- Acquisition de logiciels informatiques (chapitre 20)
- Equipement en mobilier, bureautique et informatique et aménagement des locaux situés au rez de chaussée (chapitre 21)

D - Section d'investissement – Recettes – 52 459 €

Recettes		
001	Résultat d'investissement reporté	48 139 €
10222	FCTVA	220 €
28	Amortissements des immobilisations	4 100 €
Total recettes de l'exercice		52 459 €



En 2017, les recettes d'investissement du Syndicat proviendront :

- Du résultat de l'année 2016 : Excédent d'investissement cumulé reporté au 001
- Du FCTVA sur les investissements 2015 (chapitre 10)
- De l'amortissement des immobilisations du Syndicat : véhicule, mobilier, matériel informatique et bureautique (chapitre 28)